

Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert

Extrait du registre des délibérations du comité syndical

L'an deux mille dix-neuf, le mercredi douze juin, à dix-huit heures trente, sous la Présidence de Monsieur Jean-Pierre GROLHIER, Président, les membres du comité syndical issus des conseils communautaires des communautés membres, se sont réunis à la salle du CIAS de Brantôme, sur la convocation qui leur a été adressée le lundi trois juin par le Président du Syndicat Mixte.

Le quorum n'ayant pas été atteint à cette occasion, le conseil a de nouveau été convoqué le **mercredi douze juin à dix-neuf heures**, le conseil pouvant valablement délibérer à cette occasion sans conditions de quorum.

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de présents : 13
 Nombre de votants : 15

Abstention : -
 Pour : 15
 Contre : -

Étaient présents :

Comité syndical du Syndicat Mixte du SCoT du Périgord Vert du 13 mars 2019					
Nom	Prénom	Présent	Excusé	Procuration à...	Suppléé par...
AUGEIX	Michel	x			
BERNARD	Francine	x			
BOUCHAUD	Guy				
BOYER	Jean-Jacques	x			
BUFFAT	Marc	x			
CHAPUIS	Bruno				
CLUGNAC	Emmanuel	x			
COUTURIER	Pierre-Yves				
COUVY	Jean-Paul	x			
DAGNAUD	Françoise	x			
FAURE	Michèle				
GENDREAU	Jean-Jacques				
GOURSOLLE	Corinne				
GROLHIER	Jean-Pierre	x			
GUIGNE	Pierre				
HYVOZ	Isabelle		x		Philippe BANCHIERI
JUGE	Jean-Claude				
LACHAUD	Patrick	x			
LALANNE	Jean	x			
LAMONERIE	Bruno				
LAPEYRE	Jean-Marie				
MARTINOT	Claude	x			
MAURUSSANE	Annick				
MECHINEAU	Pascal	x			
NADAL	Jeannik				
OUISTE	Alain		x	Jean-Paul COUVY	
SAVOYE	Gérard	x			
TRICOIRE	Alain				
VIROULET	Pierrot				
		13	2	1	1

Autre personne présente : Pierre RATINAUD, adjoint au maire de St-Martin-le-Pin

Secrétaire de séance : Emmanuel CLUGNAC

AR PREFECTURE

024-200068260-20190612-2019061211-DE
 Regu le 20/06/2019

Objet : Location de logements pour l'accueil de stagiaires

Monsieur Jean-Pierre GROLHIER, Président, explique que le syndicat accueille des stagiaires cette année sur la thématique des paysages et d'un plan paysages.

Il précise que certains stagiaires ne sont pas originaires de la Région, il est nécessaire de proposer des conditions d'hébergement avantageuses afin de rester attractif par rapport à d'autres territoires, notamment en période touristique (peu de gîtes disponibles).

Après en avoir délibéré, le conseil syndical autorise le Président :

- A signer et conclure des contrats de location de logements pour l'accueil de stagiaires et ce pour la durée du mandat ;
- A signer et conclure un contrat de location de logements avec la communauté de communes Dronne et Belle pour la période du 17 mai au 12 août inclus, au loyer de 290 euros par mois, charges comprises.



Le Président,
Jean-Pierre GROLHIER

Fait et délibéré, les jour mois lieu et an que dessus. Au registre sont les signatures.

Certifié exécutoire par le Président, compte tenu de la réception en Sous-Préfecture

Pour copie conforme,

Publié et Affiché le

AR PREFECTURE

024-200068260-20190612-2019061211-DE
Regu le 20/06/2019